COMMUNIQUE DE PRESSE — 03.09.12

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 17 au 25 novembre : inscriptions ouvertes le 3 septembre pour sa 4ème édition

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale "Réduisons nos déchets, ça déborde", est un moment fort de mobilisation autour de la prévention de la production de déchets. A travers des actions de sensibilisation et d'information, elle a pour objectif de donner des clés à tous pour agir au quotidien.
Les inscriptions pour les porteurs de projet débuteront le 3 septembre. Sont concernés les administrations publiques, associations, entreprises, établissements d'éducation...

En 2012 : pérenniser et développer les actions engagées

Si l'expérimentation européenne pilotée par l'ADEME a pris fin mi-juillet 2012, l'événement ne disparaît pas pour autant. **33 des 34 pays et territoires organisateurs qui sont engagés depuis 2009 ont l'intention de pérenniser leurs actions. Quant aux porteurs de projet européens 95% d'entre eux ont indiqués qu'ils réitéreraient leur participation à l'édition 2012**.

Face au succès de cette Semaine, de nouveaux territoires européens comme la Bulgarie, la Hongrie, la Crète, le comté de Merseyside and Halton au Royaume-Uni et la capitale de l'Islande Reykjavik rejoindront l'événement pour cette édition 2012, mais aussi le Bénin via l'association « Ami de l'Afrique francophone », pour une mobilisation plus étendue.

Cette année, 4 thèmes d'actions communes ont été sélectionnés :

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**
- **Réparation / réemploi**
- **Réduction du suremballage**
- **Réduction du papier (journée ou semaine pour les cibles : écoles, entreprises, collectivités / administrations, associations)**

Ces thèmes font l'objet de fiches pratiques qui comprennent une description du contexte de la réduction, un argumentaire (les bons gestes associés à ce thème ou à cette action), le principe / le déroulé de l'action et la méthode de mesure des actions (ex : pesée des déchets).
Enfin, des outils de promotion spécifiques à ces actions (affiches, tableaux de pesée…) sont mis à disposition sur le site www.reduisonsnosdechets.fr (rubrique Outils / des idées d'animation).

Ouverture des inscriptions dès le 3 septembre jusqu'au 5 novembre
sur le site www.reduisonsnosdechets.fr (rubrique SERD)

Déjà 4 ans de mobilisation et toujours plus d'actions

La SERD a permis aux porteurs de projet de mettre en œuvre plus de **14 000 actions** sur la thématique des déchets depuis 2009. De 2 672 actions en 2009, le compteur est passé à 7 035 en 2011, soit une augmentation du nombre d'actions **de plus de 160% sur 3 ans.** Comme chaque année, les 5 actions les plus emblématiques de la SERD 2011 ont été récompensées lors de la cérémonie finale qui s'est déroulée le 19 juin 2012 à Paris devant près de 450 personnes.

Cette édition 2012 permettra également de sensibiliser les PME à la thématique « Mieux produire » aussi bien dans la réduction des déchets générés par leur activité économique que dans la prévention des déchets dans les critères de conception des produits et dans toutes les étapes de la fabrication.
Dans la continuité de son action de sensibilisation, l'ADEME organise les 23 & 24 octobre le colloque des professionnels sur les Filières & Recyclage qui réunit les différents acteurs concernés par la fin de vie des produits.
Pour en savoir plus, rendez-vous ici

La SERD en pratique, c'est simple :

Un seul reflexe à avoir, cliquez sur le **site www.reduisonsnosdechets.fr (rubrique SERD**) et laissez vous guider :

- première étape : inscrivez votre action via le formulaire,
- une fois votre action labellisée par l'ADEME (selon les critères SERD), vous pourrez accéder à l'espace ressource du site,
- le téléchargement de supports et la commande des outils de communication SERD (Affiches, exposition, guides, badges) seront alors possibles.

Attention, fin des inscriptions et des commandes le 5 novembre 2012.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.
L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr